

2010-03-01 : Procès-verbal d'une séance ordinaire, tenue au lieu et à l'heure des sessions, le lundi 1^{er} jour du mois de mars 2010 à 20 h et à laquelle assistent, sous la présidence de M^{me} la mairesse Marie Désilets, les membres du Conseil suivants : M^{mes} Francine L. Champagne et Liette Desfossés ainsi que MM Simon Boucher, Léo Benoit et David Aucoin. Le conseiller Patrice Pinard est absent.

La séance est ouverte à 20 h. M^{me} la mairesse Marie Désilets préside l'assemblée. Elle souhaite la bienvenue aux membres de l'assistance et informe les personnes présentes de l'état de santé du conseiller Patrice Pinard.

Marlène Langlois, directrice générale, agit à titre de secrétaire.

ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR_____

Il est convenu d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :
7.12 Entente 1\$ pour 1\$ avec le Comité Ados, 7.13 Les jeudis en chansons, et 7.14 Déneigement.

PROCÈS-VERBAUX ET SUIVI_____

10-0301 : **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 janvier 2010**

La conseillère Francine L. Champagne propose l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue expressément pour l'adoption des prévisions budgétaires 2010.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-0302 : **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2010**

Le conseiller David Aucoin propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février dernier soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Aucune question n'est soulevée par les membres du Conseil relativement au suivi des séances du Conseil.

DEMANDES SPÉCIALES_____

Des questions sont posées sur le suivi de la demande pour la garde de chiens de traîneau dans le 6^e rang et sur l'épandage d'abat-poussière également dans le 6^e rang.

Aucune autre demande n'est formulée par les membres de l'assistance.

RÉGLEMENTATION

10-0303 : ADOPTION – Règlement n° 93 concernant le fonds de roulement

La conseillère Francine L. Champagne, appuyée de la conseillère Liette Desfossés proposent l'adoption du règlement numéro 93 concernant le fonds de roulement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉCISIONS

10-0304 : Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la Loi sur la fiscalité municipale et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

ATTENDU QUE la Municipalité désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que possible;

Il est proposé par Léo Benoit et unanimement résolu que la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible à la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) dont le siège social est situé au 485, boulevard Renault, Beauceville (Québec) G5X 3P5 pour et à l'acquis de la municipalité, toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la Loi sur la fiscalité municipale qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

10-0305 : Mandat à Jacques Métivier urbaniste pour une modification aux règlements d'urbanisme

La conseillère Francine L. Champagne propose qu'un mandat soit confié à M. Jacques Métivier, urbaniste, pour la confection d'une modification aux règlements d'urbanisme visant la modification ou la création d'une zone permettant un usage résidentiel et commercial pour les propriétés auparavant attachées à l'église et faisant actuellement partie de la zone P6.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-0306 : Projet de contrat relatif à la gestion des matières résiduelles avec Gesterra

Des corrections sont nécessaires au projet de contrat soumis par Gesterra. Il est convenu d'attendre une version corrigée avant d'en autoriser la signature. Cette décision est reportée à une séance ultérieure.

10-0307 : Entente relative au passif environnemental du lieu d'enfouissement sanitaire régional localisé sur le territoire de la MRC des Sources

CONSIDÉRANT QU'afin de permettre à la MRC d'Arthabaska de finaliser la procédure de déclaration de compétence de celle-ci dans le domaine de la gestion des matières résiduelles sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'indiquer clairement à la MRC d'Arthabaska que celle-ci ne sera pas responsable du passif environnemental du lieu d'enfouissement sanitaire régional d'Asbestos;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Boucher, il est résolu que Marie Désilets, mairesse, et Marlène Langlois, directrice générale, soient autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton une entente avec la MRC d'Arthabaska concernant le passif environnemental du lieu d'enfouissement sanitaire régional localisé sur le territoire de la MRC des Sources.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-0308 : Modification à la politique salariale

La conseillère Liette Desfossés propose que les modifications suivantes soient apportées à la politique salariale :

Art. 9.3 - Le tableau de la durée des vacances est modifié. La période de «16 ans et plus» devient «16 ans à 24 ans», QUATRE (4) semaines par année, maximum 8 %. La période «25 ans et plus», CINQ (5) semaines par année, maximum 10 % est ajoutée.

Art. 9.6 - Le paragraphe suivant est ajouté après le premier paragraphe : Lorsqu'un employé a cumulé cinq (5) semaines de vacances par année, deux (2) de ces cinq (5) semaines doivent être prises en un seul bloc.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-0309 : Rémunération de la directrice générale adjointe lors des rencontres des comités internes

La conseillère Francine L. Champagne propose que la directrice générale adjointe soit rémunérée en supplément de sa semaine normale de travail lorsqu'elle est invitée à participer à des rencontres de comités internes, qu'elles aient lieu ou non à l'intérieur de ses heures normales de travail.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-0310 : Confection du Messenger des Rivières à forfait

Il est proposé par le conseiller Léo Benoit que dorénavant les travaux de mise en page, de correction et de mise à la poste du Messenger des Rivières soient confiés à Joanne Allard pour un montant forfaitaire annuel de 2 400 \$, payable sur production de facture à chacune des parutions. Cette modification entrera en vigueur pour la parution de mai 2010. Précisons que la mise à la poste ne comprend pas la fourniture des timbres et des affranchissements.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-0311 : Plans et devis et Appel d'offres pour les toilettes du chalet de service

La conseillère Francine L. Champagne propose que des plans et devis soient préparés en régie interne relativement aux travaux de réparation des toilettes du chalet de service et qu'ensuite un appel d'offres soit lancé pour la réalisation de ces travaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-0312 : Demande de soumission pour la réparation de l'arrêt-balle (back stop)

Le conseiller Simon Boucher propose que des soumissions soient demandées pour les travaux de réparation de l'arrêt-balle du terrain de balle.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-0313 : Accréditation d'organismes locaux

La conseillère Francine L. Champagne propose que, suite à l'étude des documents par les personnes désignées, les demandes d'accréditation présentées par le **34^e Groupe Scout Ste-Clotilde**, la **Ligue de Balle Ste-Clotilde** et le **Comité Ados Ste-Clo** soient acceptées.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-0314 : Adhésion à la FQM pour l'année 2010

Le conseiller David Aucoin propose que l'adhésion à la FQM pour l'année 2010 soit autorisée. La cotisation est fixée à 1 068,73 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-0315 : Participation des élus à la formation Module 2 de la FQM

Le conseiller Simon Boucher propose que le conseiller Léo Benoit soit autorisé à participer à la formation pour les élus Module 2 donnée par la FQM. Le montant de l'inscription est de 293,48 \$ auquel il faudra ajouter les frais de déplacement s'il y a lieu.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-0316 : Projet du Comité Ados Ste-Clo et Entente 1 \$ pour 1 \$

La conseillère Francine L. Champagne propose que le projet d'achat d'un portable devant servir entre autre à la gestion des discos organisées par le **Comité Ados Ste-Clo** soit accepté et qu'il soit admissible à l'entente du 1 \$ pour 1 \$. Le coût de l'ordinateur est de 1 079,95 \$ représentant un déboursé de 539,98 \$ pour chacune des parties à l'entente. Les taxes ne sont pas incluses.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-0317 : Les Jeudis en chansons

Le conseiller David Aucoin propose que la municipalité participe à l'activité **Les jeudis en chansons** parrainée par la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec, moyennant une inscription de 100 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-0318 : Déneigement – avis à l'entrepreneur

Il est proposé par le conseiller David Aucoin qu'un avis de réprimande soit transmis à l'entrepreneur en déneigement relativement au délai d'intervention pour le début des opérations de déneigement suite à la tempête du 24 février 2010.

Adopté à la majorité des conseillers.

CORRESPONDANCE

La correspondance du mois est d'ordre général. Il n'y a rien de particulier à signaler.

ADOPTION DES COMPTES

10-0319 : Adoption des comptes

La conseillère Francine L. Champagne propose que le paiement des comptes soit autorisé à l'exception de celui de Gesterra concernant la collecte et le transport des matières résiduelles puisque le contrat n'a toujours pas été signé. La liste des dépenses, qui totalise 194 787,52 \$ dont 14 765.34 \$ en déboursés directs des salaires, est annexée à la suite de ce procès-verbal.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton.

VARIA

Aucun nouveau point n'est présenté à ce moment de la rencontre par les élus.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une demande de l'assistance est formulée au sujet de l'entretien des trottoirs l'hiver pour assurer la sécurité des piétons.

Les membres du Conseil sont également interrogés sur la réparation des cahots qui sont en permanence dans divers rangs.

Un autre résident questionne les élus sur la réduction de la limite de vitesse d'une section du rang des Chalets, soit la portion entre la limite de 50 km/h actuelle et l'intersection de la route Gélinas.

Ce dernier point mettant fin à la période de questions, la conseillère Liette Desfossés propose la levée de la séance à 21 h 25. La séance est close.

La mairesse,

La secrétaire,

Marie Désilets

Marlène Langlois

